# Convention Simplifiée de Formation N° 65647

**Entre les soussignés :**

- **HP Formation**

  EUROPE PARC - Z.A. Les 2B - 380 Chemin du Derontet
  01 360 BELIGNEUX
  Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro :
  82010117601 auprès du préfet de région Rhône-Alpes

- **LIP ITN NUCLEAIRE**

  1er étage PORTE C
  69 Rue Jean Zay
  69800 SAINT PRIEST
  **Représenté par : Mme PLACIDO Justine**

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

## Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

**Action de formation**

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations règlementaires en vigueur.

**HP Formation organise l'action de formation suivante :** N° session : 261435A

***Intitulé*** : **Recyclage Radioprotection 1 (Recyclage RP1) option RN**

***Objectifs*** :

Acquérir un comportement responsable en matière de radioprotection et respecter les procédures et les consignes.
Identifier les risques et les parades spécifiques à la radioprotection précisés dans l'analyse de risques d'un chantier.
Distinguer les risques radiologiques et les modes d'exposition rencontrés sur un site nucléaire.
Expliquer le principe ALARA et appliquer la démarche de propreté radiologique.
Appliquer les règles de base concernant les déchets et les effluents radioactifs
Expliquer le contenu et l'intérêt des procédures d'intervention et des conduites à tenir en cas d'incidents et accidents liés à la radioprotection.

***Prérequis*** : La signature de la présente convention vaut attestation, par l'entreprise signataire, que chacun des stagiaires inscrits satisfait aux prérequis listés ci-après. (fournir documents le cas échéant) ☐

- Certificat RP1-SCN1 et CSQ en cours de validité ou échus.
- Savoir lire, écrire et parler le français.

***Durée - Dates*** : 14 heures réparties sur 2 journées du 12/10/2026 au 13/10/2026

***Lieu*** : HP Formation - Saint Maurice l Exil - 130 rue Newton - 38550 ST MAURICE L'EXIL - Tél : 04.28.01.21.00

***Participant(s)*** : *AS'RI Kilian*

## Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

| Libellé | Financeur | Qté | Prix Unit. HT | TVA | Total HT |
|---|---|---|---|---|---|
| Frais Pédagogiques | LIP LYON MAINTENANCE | 1 | 450.00 € | 90.00 € | 450.00 € |
| | | | | **Total HT :** | **450.00 €** |
| | | **TVA :** | **90.00 €** | **TOTAL TTC :** | **540.00 €** |

***Conditions de Paiement*** **:** LIP LYON MAINTENANCE - ST PRIEST : Règlement à 30 jours date de facture

**Précisez ci-dessous l'adresse de facturation : (Cocher la case correspondante)**

☐ ***ENTREPRISE*** *LIP ITN NUCLEAIRE 1er étage PORTE C 69 Rue Jean Zay - 69 800 SAINT PRIEST*

☐ ***OPCO*** .....

☐ ***AUTRE*** .....

*Pour toute prise en charge totale ou partielle par un organisme financeur, nous faire parvenir son accord de prise en charge.*
*Tout montant non pris en charge par un organisme financeur sera refacturé au signataire de la présente offre.*

***Numéro de commande, d'accord ou de prise en charge :*** .....

## Article 3 : Conditions Générales

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à HP Formation après signature.

HP Formation se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.
En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, HP Formation retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour toute modification à moins de 3 jours avant la date de début.
Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de BOURG EN BRESSE sera seul compétent pour régler le litige.

**En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.**

Fait à Beligneux, le 7 octobre 2026

*En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.*
*Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente (CGV) jointes.*

**Pour LIP ITN NUCLEAIRE**

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP
18 Impasse de l'Asphalte - 69366 LYON Cedex 07
Tél. 04 72 7[illegible] - www.groupelip.com
SIREN 87[illegible] - APE 78.20 Z
SAS au capital de 1 000 000 €

**Pour HP Formation**

Joel PLAY

**Directeur**

HP FORMATION
EUROPE PARC
Z.A les 2 B – chemin du Derontet
01360 BELIGNEUX
RCS Bourg en Bresse 501 530 380
SAS 150.000 euros